

# Impôts: la chasse aux signatures est ouverte

ARCHIVES CÉDRIC SANDOZ



Les citoyens de Bassins voteront-ils sur la hausse de 2,5 points du taux d'imposition décidée par l'organe délibérant lors de sa séance du 27 octobre? Pour le savoir, il faudra attendre la fin du mois.

Le comité référendaire qui s'est constitué pour combattre l'augmentation du coefficient communal a jusqu'au 27 janvier pour réunir au moins 152 signatures valables, ce qui correspond à 15% du corps électoral.

Le taux d'imposition des Bachenards se situe actuellement à 72,5%. Alors que la Municipalité souhaitait le pousser à 76,5% en 2022, le Conseil communal avait finalement décidé, sur proposition de la commission des finances, qu'il s'élèverait à 75%. **CGE**